

# ASSISTANCE AUPRES DE PERSONNES A DOMICILE

## Appellations

- \*Aide aux personnes âgées
- \*Assistant/Assistante de vie auprès de personnes âgées
- \*Assistant/Assistante de vie auprès de personnes handicapées
- \*Assistant/Assistante de vie dépendance
- \*Auxiliaire de vie sociale (AVS)

## Définition

Assiste les personnes à domicile dans l'accomplissement des actes de la vie quotidienne (aide au lever, aide à la toilette, aide au change...) et la réalisation des travaux ménagers (cuisine, ménage, courses...) afin de maintenir leur autonomie.

## Accès à l'emploi métier

Cet emploi est accessible avec un diplôme de niveau CAP/BEP sanitaire et sociale, un Bacpro ASSP option à domicile ou un Diplôme d'Etat dans le secteur sanitaire et sociale (Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale-DEAVS ; DEAMP) ou la Mention Complémentaire d'Aide à Domicile – MCAD ou un titre professionnel d'Assistant de Vie aux familles –AVF

Il peut être accessible sans diplôme et avec une expérience de plus de 3 ans

**Permis et voiture obligatoire en milieu rural ; souhaité en milieu urbain**

## Conditions d'exercice de l'activité

L'activité de cet emploi/métier s'exerce en autonomie au domicile de particuliers, en contact avec différents intervenants (encadrant, famille, personnel médical, paramédical,...)

Elle s'exerce dans une relation d'aide et de services.

Elle peut varier selon le lieu et l'autonomie de la personne.

Elle peut s'exercer en horaires fractionnés, les samedis, dimanches et jours fériés, de nuit.

## Activités et compétences spécifiques

Organiser les activités de la personne (repas, animation, loisir,...) selon ses attentes et besoins

Renseigner les documents de suivi de la personne et échanger des informations avec l'équipe, la famille, le personnel soignant, l'employeur.

Savoir établir une liste de courses